



ADOBE – ANNEXE DIGITAL PUBLISHING SUITE (2015v1)

Les Produits et Services décrits dans cette DPM sont régis par les Conditions Générales, l'Annexe afférente aux services On-demand et aux Services Gérés, la présente DPM, et le Bon de Commande applicable. Tels que mentionnés dans cette DPM, les Services On-demand désignent la Digital Publishing Suite, qui est une solution personnalisable pour les éditeurs, les groupes de sociétés et les agences de publicité mondiales qui souhaitent transformer leurs activités numériques au travers de nouvelles sources de revenus, de relations clients renforcées et une publication sur tablettes rentable.

CONDITIONS DE LICENCE SPÉCIFIQUES AU PRODUIT

1. Définitions supplémentaires

- 1.1 L'expression « **Authorized Viewer** » désigne une application de visualisation qui est autorisée par Adobe à afficher le contenu de fichiers .folio. Une Authorized Viewer inclut également toutes les applications de visualisation de la marque Adobe.
- 1.2 L'expression « **Contenu Client** » désigne, outre la définition citée dans l'Annexe des Services On-demand et des Services Gérés, les publications ou documents du Client générés à l'aide des Services DPS prévus pour être utilisés avec la Authorized Viewer, ou les Services DPS connexes, y compris sans limitation les fichiers au format propriétaire d'Adobe pour DPS (« .folio »).
- 1.3 L'expression « **Customer Viewer** » ou le terme « **Application** » désigne une Authorized Viewer de la marque du Client prévue pour afficher le Contenu du Client à titre unique spécifique à un domaine d'expertise, des connaissances, ou un sujet, y compris sans s'y limiter à toute Application de production.
- 1.4 L'expression « **Portail de publication électronique** » désigne le point de lancement unique pour les Clients afin d'utiliser et d'accéder aux Services DPS.
- 1.5 Le terme « **DPS** » désigne la Digital Publishing Suite d'Adobe.
- 1.6 L'expression « **Services DPS** » désigne les Services On-demand mis à la disposition du Client, tels que décrits en détail à l'article 3. Les Services DPS incluent le programme d'Assistance aux entreprises tel que décrit plus en détails dans la DPM Assistance aux entreprises.
- 1.7 L'expression « **Application de production** » désigne une application qui (A) n'est pas répertoriée dans un Bon de Commande ou tout Bon de commande de Services DPS antérieur et qui (B) ne peut être distribuée que pendant la période de temps indiquée la section des frais de la Plateforme ou ailleurs dans le Bon de Commande applicable.
- 1.8 L'expression « **Droits de propriété** » désigne tout brevet, tout droit d'auteur, toute marque, toute marque de service, tout masquage, tout droit moral, tout secret commercial ou autres droits de propriété intellectuelle ou droits de propriété.
- 1.9 Le terme « **Rapports** » désigne, outre le contenu décrit dans l'Annexe des Services On-demand et des Services Gérés, les Données Client fournies par l'Authorized Viewer, tant que cette fonctionnalité est activée.
- 1.10 Le terme « **Territoire** » désigne un territoire ou une région où le Client obtient, utilise, ou accède au Code Distribué et aux Services DPS par l'intermédiaire d'Adobe ou comme stipulé dans le Bon de Commande applicable. Sous réserve de toute disposition contraire dans un avenant distinct, la République populaire de Chine est explicitement exclue de la notion de « Territoire ».
- 1.11 L'expression « **Visionneuse Web** » désigne une version de la Customer Viewer sur un navigateur Web.

2. Restrictions supplémentaires afférentes au Code Distribué

2.1 **SDK et autres logiciels de Développement.** Au sujet des SDK et des logiciels de développement fournis pour la création de Contenu Client ou de Visionneuses autorisées :

(A) Le Client peut uniquement utiliser le Code Distribué dans le Territoire et seulement afin de développer et de tester la Customer Viewer et le Contenu Client.

(B) Sauf mention contraire dans le Bon de Commande, le Client n'est pas autorisé à distribuer le Code Distribué à des tiers.

2.2 **Logiciel de Police de Caractères.** Pour toute police de caractères Adobe identifiée comme « disponible pour les utilisateurs DPS ayant une licence » sur le site d'Adobe www.adobe.com/type/browser/legal/additional_licenses.html, le Client peut intégrer des copies dudit logiciel de police de caractères dans le Contenu Client uniquement afin de distribuer cette police de caractères intégrée au format fichier propriétaire d'Adobe pour DPS (« fichier .folio ») qui est mis à la disposition des utilisateurs finaux à des fins de visionnage uniquement dans le cadre de la Customer Viewer. Aucun autre droit d'intégration n'est concédé de manière implicite ou explicite au titre de cette licence.

3. Restrictions Supplémentaires afférentes aux Services On-Demand

3.1 **Services DPS.** Le Client peut uniquement utiliser et accéder aux Services DPS dans le Territoire et uniquement afin de développer le Contenu Client et de publier et de distribuer le Contenu Client avec une Authorized Viewer.

3.2 Customer Viewer

(A) **Licence de Distribution.** Pendant la Durée de la License, et sous réserve du respect par le Client du Contrat, le Client peut distribuer la Customer Viewer à des utilisateurs finaux sur toutes les plateformes compatibles avec les services DPS. Sauf exception mentionnée dans le Bon de Commande., chaque Customer Viewer (ou Application) distribuera uniquement une publication électronique à titre unique spécifique à un domaine d'expertise, des connaissances, ou un sujet. A titre d'exemple, si le Client souhaite distribuer 2 de ses titres (par ex., anciens diplômés et catalogue de cours), le Client doit alors autoriser 2 Visionneuses Client (ou 2 Applications). Le Client peut distribuer une Application de production à des utilisateurs finaux pour leur usage interne uniquement pendant la période de temps indiquée dans le Bon de Commande. Le Client reste responsable envers Adobe de toutes obligations et engagements issus ou découlant des actes ou omissions des distributeurs du Client en violation des présentes.

(B) **EULA Client.** Le Client s'assurera que ladite Customer Viewer est distribuée pour ou mise à la disposition des utilisateurs finaux en vertu d'un contrat exécutoire de licence d'utilisateur final en faveur du Client et de ses concédants, contenant au moins les conditions suivantes: (A) une interdiction de distribuer et de copier, (B) une interdiction des modifications et de créer des travaux dérivés, (C) une interdiction de décompiler, d'effectuer de l'ingénierie inversée, de désassembler ou de convertir le logiciel dans un format lisible par l'homme, (D) une stipulation indiquant que le Logiciel est la propriété du Client et de ses concédants, (E) une exclusion des dommages indirects, spéciaux, accessoires, consécutifs et des dommages-intérêts, (F) les restrictions et exclusions conformes aux normes du secteur, y compris, le cas échéant: une exclusion de toutes les garanties légales applicables, dans la limite prévue par la loi, une limitation de responsabilité à hauteur du prix de la Customer Viewer et une stipulation indiquant que l'unique recours de l'utilisateur final est un droit de retour du produit et de remboursement, le cas échéant, par le Client, et (G) des conditions informant l'utilisateur final de toutes les restrictions, y compris notamment le signalement d'un abus, d'une violation des droits d'auteur et toute autre violation liée au Contenu Client.

(C) **Mises à niveau.** Le Client doit entreprendre des efforts raisonnables pour mettre à jour la Customer Viewer avec toute mise à jour ou mise à niveau du Code Distribué fournie au Client par Adobe dans un délai raisonnable après la réception initiale par le Client des mises à jour ou mises à niveau applicables.

- 3.3 Renouvellement.** Si expressément autorisé dans le Bon de Commande, Adobe concède au Client un droit non exclusif de créer et de distribuer des Visionneuses Client et du Contenu Client au nom des clients du Client en vertu de cette DPM, sous réserve que : (A) le Client conclut un contrat de service écrit avec son client qui : (i) concède au Client et à ses partenaires de distribution (tels qu'Adobe) les droits suffisants pour reproduire et distribuer tout contenu numérique créé dans le cadre de cette licence et (ii) fait d'Adobe (en tant que partenaire de distribution) un tiers bénéficiaire dudit contrat, notamment un bénéficiaire de toute garantie de non-violation et de toute disposition d'indemnisation ; et (B) Adobe peut résilier, restreindre ou suspendre le téléchargement de tout Contenu Client ou Customer Viewer conformément au présent Contrat, tels que pour un défaut de paiement des redevances. Ladite visionneuse et ledit contenu des clients du Client sont considérés respectivement comme une Customer Viewer et du Contenu Client. Le Client accepte que : (x) l'utilisation décrite dans la présente section est uniquement effectuée dans l'intérêt des clients du Client ; (y) cette utilisation ne représente ni ne constitue une augmentation de la portée ou du nombre de licences fournies en vertu des présentes ; et (z) le Client reste pleinement responsable tout acte ou toute omission des clients du Client en lien avec les conditions des DPS. En aucun cas le Client ne peut utiliser la licence concédée dans la présente Section pour agir en tant que revendeur du Logiciel ou des Services DPS.
- 3.4 Programmes Propres à Chaque Terminal.** Le Client est responsable de son inscription à tout programme de développement spécifique à un terminal, ainsi que des dépenses ou frais relatifs à ces systèmes de développement. Le Client est également responsable de tout processus de présentation des demandes, y compris notamment le paiement de redevances connexes nécessaires pour que ses applications comme la Customer Viewer, afin de figurer dans le « magasin » d'applications consacré au périphérique visé ou sur le marché correspondant.
- 3.5 Frais et dépenses de tiers.** La capacité du Client à accéder aux Services peut nécessiter le paiement de frais de tiers (tels que les frais de téléphone, de téléphone mobile, ISP, le plan de données, etc.). Le Client est responsable du paiement de tous les frais ou dépenses relatifs à la fourniture de certificats SSL ou d'autorisations similaires requis pour la soumission par le Client de la Customer Viewer (c.-à-d. comme la soumission par le Client de sa Visionneuse de Contenu à un marché ou un « magasin » d'applications tiers) dans le cadre de son utilisation des Services DPS.
- 3.6 Visionneuse Web.** Le Client peut ne pas intégrer la Visionneuse Web intégrée dans un iFrame (ou équivalent) sans utiliser la bibliothèque associée à la Visionneuse Web. Le Client ne peut procéder à l'ingénierie inversée ou modifier toute bibliothèque associée à la Visionneuse Web.
- 3.7 Aperçu d'Article.** Si le Client choisit d'utiliser certaines fonctionnalités dans la Authorized Viewer afin de permettre aux utilisateurs finaux d'avoir un aperçu de certains Contenus Clients spécifiques (« Fonctionnalité Aperçu »), alors les Exécutions afférentes à la Fonctionnalité Aperçu seront calculées sur la base du Kit d'Exécutions du Client comme suit : « Nombre d'Aperçus » désigne le nombre d'articles dans un folio qui ne sont pas indiqués comme étant des contenus gratuits. Chaque fois qu'Adobe fournit le Nombre d'Aperçus, d'articles à partir du folio dans chaque Authorized Viewer disponible sur un terminal, Adobe déduira 1 Exécution du Kit d'Exécution du Client.
- 3.8 Notification et retrait.** Le Client accepte de ne rendre disponible que du contenu provenant du Client et/ou concédé sous licence par le Client en vue de sa distribution par le Client. Le Client est seul responsable de la gestion des notifications d'infractions qui lui sont rapportées (y compris notamment les violations de la vie privée, et les demandes de retrait au titre de la loi applicable).
- 3.9 Restrictions d'utilisation.** Il est interdit au Client (A) d'introduire un virus, un vers informatique, un cheval de Troie ou tout autre code logiciel malveillant ou fichier similaire risquant d'endommager le fonctionnement d'un ordinateur, d'un bien ou d'informations appartenant à un tiers ; (B) d'utiliser les

Services DPS d'une quelconque manière susceptible d'endommager, de désactiver, de surcharger ou de porter atteinte à tout serveur d'Adobe, ou à tout réseau connecté à un serveur d'Adobe, ou d'entraver l'utilisation et la jouissance des Services DPS par toute autre partie ; (C) de tenter d'obtenir un accès non autorisé aux Services DPS, aux documents, à d'autres comptes, aux systèmes ou réseaux informatiques connectés à un serveur d'Adobe ou aux Services DPS par piratage informatique, recherche de mots de passe ou tout autre moyen ; (D) de se livrer à une quelconque opération d'extraction systématique de données ou de champs de données, y compris notamment d'adresses de courrier électronique ; (E) de divulguer, de recueillir ou de collecter des informations d'une quelconque manière, y compris des adresses de courrier électronique, ou toutes autres données personnelles concernant un tiers sans le consentement explicite de ce dernier ; (F) d'escroquer, diffamer, injurier, harceler, traquer, menacer ou, d'une quelconque manière, enfreindre les droits d'autrui (comme le droit à la protection des données personnelles et au respect de la vie privée ; ou (G) de télécharger ou mettre à disposition d'autrui des fichiers contenant des images, des photographies, des logiciels ou d'autres documents protégés par des droits de propriété intellectuelle, y compris notamment des droits d'auteur ou de marques commerciales (ou le droit à la protection des données personnelles et au respect de la vie privée), à moins que le Client ne possède ou ne contrôle les droits connexes ou ait reçu tous les consentements nécessaires à ces fins.

4. Contenu Client.

- 4.1 Adobe ne retirera pas le Contenu Client hébergé par Adobe pour le compte du Client sauf si (A) Adobe apprend que ce contenu enfreint la loi ; (B) Adobe fournit au Client une opportunité raisonnable de retirer son contenu ; et, si (C) le Client ne le retire pas lui-même. En cas de manquement du Client à résoudre le problème dans un délai raisonnable, Adobe, à sa seule discrétion, détermine s'il doit retirer le Contenu Client mentionné dans la notification, suspendre ou résilier la licence du Client pour l'accès aux Services DPS et leur utilisation.
- 4.2 Si le Contenu Client inclut des fichiers au format .folio, le Client ne peut alors que le distribuer et Adobe est uniquement tenu d'exécuter ce contenu via Authorized Viewer. Le Client ne peut pas distribuer les fichiers au format .folio à un tiers (autre qu'a un licencié des spécifications folio) aux fins de créer une visionneuse pour ces fichiers, de distribuer ces fichiers par le biais d'une visionneuse d'un tiers ou de contourner la gestion de tous droits numériques liés à ces fichiers ou au Code Distribué.
- 4.3 Le Client s'engage à ne pas fournir à Adobe du Contenu Client, des Données Client, ou tout autre élément : (A) qui enfreint les Droits de Propriété d'un tiers ; (B) qui enfreint une loi, un texte législatif, une ordonnance ou un règlement, y compris notamment les lois et règlements régissant le contrôle des exportations et le courrier électronique/pourriel, ainsi que les lois régissant la confidentialité du contenu et la protection des données personnelles ; (C) qui est diffamatoire ou diffamant commercialement ; (D) qui est pornographique ou obscène ou qui promeut, sollicite ou contient un contenu ou une activité déplacés, relevant du harcèlement, injurieux, blasphématoires, calomnieux, diffamatoires, menaçants, indécents, vulgaires ou autrement inacceptables ou illicites ; (E) qui est préjudiciable aux mineurs ; ou (F) qui contient tout virus, cheval de Troie, ver informatique, bombe à retardement ou tout autre logiciel, toute autre donnée ou tout autre programme similaire pouvant endommager, nuire, intercepter furtivement ou exproprier tout système, toute donnée, toute information ou toute propriété d'autrui ou enfreindre d'une quelconque autre manière le Contrat.